

son dur travail d'aujourd'hui à la Chambre, seraient fort déçus s'ils ne voyaient sur leur table demain matin que le bacon connu sous le nom de porc "rattlesnake", qui vient des Etats-Unis.

L'hon. M. DUNNING: J'aime beaucoup le bacon que l'on me sert à déjeuner.

L'hon. M. ROWE: Certainement, et des milliers et des milliers de Canadiens veulent du bacon de bonne qualité à leur déjeuner. La compagnie Schneiders, de Waterloo, a une usine qui fabrique du bacon de choix depuis des années, et l'on ne saurait s'attendre à ce que les maisons de salaison de Toronto et autres endroits du pays exportent leur meilleur bacon en ne gardant que leur produit inférieur pour concurrencer la compagnie Schneiders et autres fabricants de produits de haute qualité en ce pays.

M. MacRAE: L'honorable député pense-t-il qu'il est avantageux pour le Canada d'exporter du bacon de qualité inférieure?

L'hon. M. ROWE: Non, je conviens qu'il faut expédier plus de bacon de bonne qualité, mais le Canada en demande de plus en plus. Nous consommons de 95 à 97 p. 100 du porc et des produits du porc canadiens. Nous avons essayé depuis des années d'obtenir une production mieux équilibrée au Canada, de produire plus de bacon et autres articles finis, employant plus de grain au Canada plutôt que de le laisser dans les élevateurs, et, après tout, nous ne devrions pas encourager l'importation de cette denrée au Canada lorsque nous pourrions utiliser une certaine quantité de notre blé comme provende, et écouler ainsi une partie de notre grain. Je tiens à signaler que le principe est absolument faux et très dangereux.

L'hon. M. DUNNING: Je ferai observer que cet article ne se rapporte nullement aux porcs ou aux bestiaux, aucun produit du porc, les saucisses exceptées.

L'hon. M. ROWE: Où voyez-vous les saucisses?

L'hon. M. DUNNING: Je pense, monsieur le président, que nous pourrions adopter cet article maintenant, et discuter les différents sujets lorsque les numéros qui les concernent seront mis à l'étude.

L'hon. M. ROWE: Du moment que les saucisses sont incluses, tout est compris.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur le président, vous avez raison et toute cette discussion est antiréglementaire. Je ne veux pas violer votre décision; je dirai simplement que lorsque les crédits de l'Agriculture seront mis à l'étude, je discuterai la question du bacon

[L'hon. M. Rowe.]

d'exportation et le prix des porcs, de même que le rôle joué par les maisons de salaison tant au Canada qu'aux Etats-Unis, et autres sujets qui s'y rapportent. Toutefois, j'enfreindrais le Règlement en abordant ces questions à l'étude de ce numéro.

Dans le but de justifier mon attitude à ce sujet, je ferai observer au comité qu'il prévoit que les viandes préparées, autres que celles qui sont en conserve, n.d. seront frappées d'un droit de 3 cents la livre en vertu du tarif intermédiaire, celui qui est appliqué aux Etats-Unis sous le régime de cet accord. Je suis prêt à appuyer cet accord pour la simple raison qu'un droit de 3 cents est suffisant, mais ce serait injuste pour moi-même et les autres qui peuvent être du même avis de laisser croire que je suis absolument en faveur d'un droit douanier très bas sur les importations de viandes de toutes sortes. Je dis toutefois que la discussion ne devrait pas avoir lieu sous ce numéro, et je donne simplement avis qu'en approuvant le présent article je ne donne aucunement mon approbation à un grand nombre d'idées que l'on a exprimées ici.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° ex. 47: fèves soya, en franchise.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi ce numéro accorde la franchise?

L'hon. M. DUNNING: Nos importations de fèves soya ne sont pas consignées séparément. Actuellement les seules dispositions que contient le tarif se trouvent au poste 663. Avant l'application de l'accord, l'importation des fèves soya jouissait de la franchise lorsque ces fèves servaient à la fabrication des aliments des bestiaux ou des engrais chimiques. Les statistiques des importations relevant de ce poste couvrent plusieurs denrées, et ne séparent pas les fèves soya. La production est limitée, au Canada, surtout dans le sud-ouest de l'Ontario, mais l'histoire de cette culture au Canada n'offre rien de bien encourageant. Pendant au moins deux des trois dernières années, la récolte a été décourageante et les prix ont été très élevés, sans doute à cause des conditions qui existaient aux Etats-Unis, où la demande a grandement dépassé l'offre. Ce sont surtout les pays d'Orient qui, jusqu'à présent, ont été la grande source naturelle des fèves soya, parce que ces pays les cultivent comme denrée principale et qu'elles sont des produits nécessaires à la vie en Chine et dans le Mandchoukouo. Au Canada la demande s'en est affirmée à mesure qu'elles étaient d'usage plus courant, et la production n'a jamais pu satisfaire le